



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la Préfecture de Nanterre
le... 24 DEC. 2018
et publié le... 24 DEC. 2018
Le directeur général des services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

OBJET : Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019

Séance du 20 décembre 2018

Convocation du 14 décembre 2018

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à 19 h 42, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le quatorze décembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, MM. Jean-Pierre Riotton, Thierry Legros, Mme Pauline Schmidt, M. Xavier Tamby, Mme Sakina Bohu, M. Thibault Hennion, Mmes Claire Beillard-Boudada, Catherine Arnould, MM. Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,
Mme Isabelle Drancy par Mme Sylvie Bléry-Touchet,
M. Philippe Tastes par M. Patrice Pattée,
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,
Mme Claire Vigneron par M. Jean-Pierre Riotton,
Mme Liza Magri par M. Jean-Philippe Allardi,
M. Othmane Khaoua par Mme Pauline Schmidt,
Mme Catherine Lequeux par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,
Mme Sophie Ganne-Moison par M. Benjamin Lanier

Etait absent :

M. Timothé Lefebvre

Secrétaire de séance :

Mme Pauline Schmidt

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 20 décembre 2018

OBJET : Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission consultative des marchés d'approvisionnement,

Considérant qu'une augmentation moyenne globale de l'ordre de 1,5 % s'impose selon les données économiques prévisionnelles pour l'année 2019 hormis quelques cas particuliers,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE de fixer les tarifs de la pause méridienne à compter du 1^{er} janvier 2019.

- à la majorité (7 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mmes Claude Debon, Dominique Daugeras, MM. Christian Lancrenon, Benjamin Lanier, Hachem Alaoui-Benhachem, Mme Sophie Ganne-Moison, M. Xavier Tamby)

DECIDE de fixer les autres taux des taxes, redevances et tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019 comme indiqué dans le document annexé.

- à l'unanimité

PRECISE que les calculs du quotient familial ne sont pas rétroactifs.

AUTORISE le maire à adapter les règlements des services en fonction des modalités figurant au tableau ci-annexé.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Philippe Laurent", is written over the text "le maire".